

se maîtriser. Je suis quelque peu embarrassé parce que je fais partie de l'un de ces trois comités permanents. Le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales se réunit à 3 h 30 pour une étude article par article du bill C-180, le projet de loi du gouvernement sur l'emballage. Des amendements vont y être proposés cet après-midi. Le comité permanent des transports et des communications se réunit à 4 heures pour l'examen, article par article, du projet de loi sur le financement du CN, qui est d'un grand intérêt pour tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Au même moment monsieur l'Orateur, la Chambre va se former en comité plénier pour examiner, article par article, le bill C-207 sur l'organisation du gouvernement. Je m'y intéresse de façon particulière et je vous signale, monsieur l'Orateur, que le mode d'organisation des travaux de la Chambre porte atteinte à mes privilèges de député.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Il est grand temps que l'on remédie à la chose, autrement cette institution-ci, comme nous l'avons constaté cet après-midi, va disparaître; son rôle est de moins en moins efficace d'ailleurs, car le nouveau Règlement a miné selon moi l'efficacité de la Chambre. Le tableau de présence du gouvernement, qui est contraire à l'article 5 du Règlement de la Chambre, n'est pas étranger à cet affaiblissement du Parlement. C'est une atteinte, monsieur l'Orateur, à mes droits et privilèges de député et sous réserve de la décision de Votre Honneur sur mon rappel au Règlement, je vais soulever la question de privilège et présenter une motion à ce sujet.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter de la même question de Règlement et de faire suite aux déclarations du député de Saint-Jean-Est. Le comité de la justice et des questions juridiques doit se réunir cet après-midi. Comme l'a dit le député, la Chambre se trouve aujourd'hui dans une position unique étant donné qu'aux termes du nouveau Règlement, elle va se former en comité plénier. Indiscutablement, ce comité plénier devrait l'emporter sur tout autre comité permanent. Je conviens avec le député de Saint-Jean-Est qu'il est impossible à la Chambre d'assumer sa tâche si les comités permanents se réunissent de cette façon. Si la Chambre siège en comité plénier et discute de bills importants visant à augmenter le nombre de postes au sein du cabinet, le nombre de secrétaires parlementaires et à réorganiser de nombreux ministères, ces questions sont indiscutablement importantes pour le gouvernement en général et pour le Parlement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur la question de Règlement soulevée par le député de Saint-Jean-Est. Il est exact que plusieurs comités permanents se réunissent cet après-midi et également que nous étudions depuis onze jours le bill concernant

[M. McGrath.]

l'organisation du gouvernement. Par contre, si le député et ses collègues tiennent vraiment à l'efficacité du Parlement, ils devraient penser à faciliter l'adoption de ce bill afin de nous permettre de passer à d'autres questions importantes.

M. Bell: Clôture!

L'hon. M. MacEachen: Le député se plaint de la façon dont nous nous organisons et dirigeons nos travaux courants, mais tous les comités siégeant cet après-midi en même temps que la Chambre le font avec son autorisation. Chaque comité est dans l'obligation de demander à la Chambre l'autorisation de siéger, autorisation qui leur a été accordée. En tant que leader du gouvernement à la Chambre, je n'ai aucun pouvoir pour déterminer quand les comités permanents décident de se réunir. Cela pose un problème et je n'ai pas manqué de rechercher la façon dont nous pourrions poursuivre les travaux de la Chambre tout en permettant à celle-ci de jouer le rôle important qui lui revient...

M. Baldwin: Dites cela à vos collègues du cabinet.

L'hon. M. MacEachen: ...alors que tant de comités permanents se réunissent simultanément. Un problème identique se pose à la Chambre des communes britannique qui a institué un régime de comités permanents ou spéciaux mais qui se plaint maintenant de ce que la Chambre elle-même ait perdu de son importance. Je suis tout à fait disposé à envisager toutes suggestions, mais je ne pense pas que ce problème découle d'une infraction quelconque au Règlement ni de la mauvaise volonté de députés. Cela provient plutôt du genre d'organisation que nous avons adoptée et incorporée dans notre Règlement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas participer à la discussion, mais demander au leader du gouvernement s'il ne voudrait pas rectifier une de ses déclarations. Bien sûr, il n'était pas membre du comité de la procédure et de l'organisation lorsque nous avons modifié le Règlement, mais il n'a pas tout à fait raison de dire que chacun des comités s'est adressé à la Chambre et a été autorisé à siéger. Suivant notre Règlement modifié, l'article 65 (8) autorise les comités à se réunir pendant que la Chambre siège. Autrement dit, il s'agit d'une disposition régulière, et non pas d'une permission spéciale, comme le ministre l'a dit.

L'hon. M. MacEachen: Je le veux bien, monsieur l'Orateur.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'allais soulever le même point que le député de Winnipeg-Nord-Centre. D'autre part, je crois discerner que le président du Conseil privé, dans ses remarques, prête des intentions aux députés de l'opposition...

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: ...et à leur participation au débat sur le bill C-207. Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant est ici depuis assez longtemps pour savoir que les membres de l'opposition ont le devoir de s'opposer aux mesures législatives mauvaises ou banales et de les combattre.